

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2013

PRESENTS : Pierre MUEL, Maire, Jacky MERY, Jacqueline LEGAY, Michel SCHNEIDER Adjoints,
Damien JASPARD, Pierre MAUCOURT, Nathalie SIEFERT-BERTRAND, Robert ADAM, Laetitia SENAND-DELAÏTRE, Pascal THIERY, Thierry TRESSE, Christine RASMUS, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Pierre FRANCOIS qui donne procuration à Pierre MUEL.

ABSENTS NON EXCUSES : NEANT.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 24 Janvier 2013 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Monsieur Damien JASPARD est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour, ce qu'il accepte à l'unanimité :

- Logements communaux

ORDRE DU JOUR

2013 /02/01. REFORME « RYTHMES SCOLAIRES »

Monsieur le Maire expose au Conseil la nouvelle réforme concernant la vie scolaire modifiant ainsi le temps d'instruction, repos, horaires et ajoutant ainsi une demi-journée supplémentaire dans le rythme scolaire.

Vu le décret n° 2013-77, JO du 26 Janvier 2013 fixant les nouvelles modalités d'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques à compter de la rentrée de septembre 2013 ;

Vu la possibilité de reporter l'application de la réforme à la rentrée scolaire 2014 ;

Après un large débat, le Conseil Municipal, par 12 voix Pour et 1 Abstention

- sollicite un sondage auprès des différents intervenants au sein du SIVOM des Côtes ;
- affirme sa position de report pour la mise en œuvre de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014 ;
-
- charge Monsieur le Maire de solliciter Monsieur le Président du SIVOM des Côtes pour d'une part, saisir le Département sur son projet de report et d'autre part, transmettre au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale une demande de report de l'application de la réforme à la rentrée 2014.

1 - Presbytère de Marieulles

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nomination du Père Edouard KSIAZKIEWICZ en qualité de Curé à Pournoy-la-Grasse.

Il a la charge, des Communautés de Paroisses des « Côtes », de la « Seille », de « Saint-Léon-Ignace de Verny » et de « Saint-Maclou de Louvigny ».

Une réunion à Pournoy-la-Grasse informe les Communes de travaux nécessaires à la restauration du Presbytère devant accueillir Père Edouard KSIAZKIEWICZ.

Le Presbytère de Marieulles devient libre d'occupation.

Après une rencontre à l'Evêché (avec Monsieur l'Abbé Jean-Marie WAGNER), un accord de principe de désaffectation du Presbytère de Marieulles a été décidé.

Considérant la disponibilité de celui de la Commune de Fey, situé à proximité de la Commune de Marieulles ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- sollicite la désaffectation du Presbytère de Marieulles dès l'installation de Père Edouard KSIAZKIEWICZ à Pournoy-la-Grasse ;
- décide de participer à la réalisation des travaux de restaurations du Presbytère de Pournoy-la-Grasse ;
- charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

2 - Bâtiment communal de Vezon 70, rue des Vignerons

Monsieur le Maire informe le Conseil que le logement communal situé à Vezon 70, rue des Vignerons sera libéré au 1^{er} Avril 2013.

Monsieur le Maire rappelle, qu'à la suite de la construction du nouveau groupe scolaire Ensemble Educatif des Côtes à proximité, ce bien n'est plus affecté à un service public et n'accueille plus de population.

Cette propriété communale ne présentant plus d'utilité pour la municipalité, il paraît opportun d'en envisager la cession.

Monsieur le Maire demande au Conseil son avis et sa position quant au devenir de ce bâtiment.

Vu le départ du locataire au 1^{er} Avril prochain ;

Considérant que le bâtiment communal situé à Vezon 70, rue des Vignerons ainsi libre de toute occupation ne pourra rester en l'état ;

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ? prend une décision de principe de vendre ce bâtiment ;
- ? décide le déclassement de ce bien du domaine public communal ;
- ? demande à Monsieur le Préfet son avis ;
- ? charge la commission des bâtiments communaux d'étudier les diverses possibilités ou non de division de cette propriété communale.

3 - Bâtiment communal de Marieulles 1, Place de la Mairie

Monsieur le Maire fait part au Conseil que le dossier de projet d'aménagement de la nouvelle mairie dans le bâtiment existant de Marieulles n'a pas eu les subventions escomptées.

Vu le coût élevé du projet d'aménagement ne pouvant être financé entièrement par la commune ;

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- *d'abandonner le projet d'aménagement d'une nouvelle mairie d'un montant de 250 000 € HT prise en séance du 23 Février 2012 ;*
- *de réduire le coût des travaux ;*

2013/ 02/03. SUBVENTION FEP 2013

Dans le cadre des activités du Foyer d'Education Populaire de Marieulles-Vezon, principale association de notre Commune, Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de subvention sollicitée par le Comité.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'octroi d'une subvention s'élevant à 1 200 € au FEP à charge de celui-ci de la répartir entre les différentes sections.

Le montant de la subvention sera prévu au budget prévisionnel et sera versé après le vote du budget primitif 2013.

2013/ 02/04. LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le SIVOM des Côtes chargé de la gestion des classes de Marieulles et de Vezon et de la récupération des charges sur des locataires des logements communaux de Marieulles et Vezon situés dans les mêmes bâtiments, n'a plus lieu d'être.

Vu le transfert des classes maternelles, CM et bureau du SIVOM dans le nouvel établissement EEC ;

Considérant la récupération de gestion des locaux par la Commune ;

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité qu'il revient à la Commune de gérer la récupération des charges sur les logements communaux de Marieulles et Vezon en lieu et place du SIVOM des Côtes.

- DIVERS** :
- *Sivom des Côtes : nécessité d'un employé communal pour les locaux EEC.*
 - *Remerciements à l'employé communal pour le déneigement de toutes les rues de la commune permettant ainsi aux usagers de la route de circuler en toute sécurité.*

Après un tour de table, la séance est levée.

Marieulles, le 26 Février 2013

Le Maire,

P.MUEL